



**cpe**



**BULLETIN  
DU CENTRE  
PROTESTANT  
D'ETUDES**



**VIE ET LEGENDES  
DE MARIE DENTIERE**

par *Isabelle Graesslé*

CENTRE PROTESTANT D'ETUDES  
CP 3158 - 1211 GENEVE 3  
Tél.: 022 807 27 37  
Fax: 022 807 27 38

MARS 2003  
55<sup>e</sup> ANNEE / N° 1  
8 NUMEROS PAR ANNEE  
CE NUMERO FR. 10.-



## AVANT-PROPOS

par Marc  
FAESSLER

*Publication du Centre Protestant d'Etudes de Genève, le Bulletin du CPE se fait l'écho des travaux menés lors de séminaires, conférences et rencontres. Il se veut aussi libre espace, prêt à donner la parole à la recherche théologique actuelle.*

### COMITE DE REDACTION :

Jean-Claude BASSET, Marc FAESSLER, Jean-Blaise HELD,  
Isabelle GRAESSLÉ, Rémi JEQUIER, Yves KLOPFENSTEIN,  
Vincent SCHMID.

### SECRETAIRE DE REDACTION :

Isabelle GRAESSLÉ.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

Suisse: CHF 38.- (Etudiants : CHF 30.-)

A verser au CCP 12-10181-8 pour le Centre Protestant  
d'Etudes (CPE) / Case Postale 3158 - 1211 Genève 3

France et UE : Euros 25 (Etudiants : 20 Euros)

A verser au CCP français : Grenoble 2.398.57 X  
pour le Centre Protestant d'Etudes

Autre pays : CHF 38.- (par mandat postal international sur  
notre CCP suisse)

### ABONNEMENT DE SOUTIEN :

Suisse: CHF 60.-, France: Euros 30

### ADMINISTRATION :

Case postale 3158 - 1211 Genève 3

Tél.: 41-22-807 27 37

Fax: 41-22-807 27 38

E-mail: cpe-geneve@swissonline.ch

### TARIFS PUBLICITES :

4<sup>ème</sup> page de couverture Fr. 350.-

3<sup>ème</sup> page de couverture Fr. 250.-

1 page intérieure Fr. 200.-

1/2 page intérieure Fr. 120.-

ISSN 1015-1141

Impression: Médecine et Hygiène

Le premier dimanche de novembre, le temps est souvent maussade pour la traditionnelle fête genevoise de la Réformation. Mais, ce 3 novembre 2002, un clair soleil esquisse sur les austères statues du mur des Réformateurs le surprenant drapé d'un sourire de lumière. Pensez ! On vient de graver en toutes lettres sur ce monument mémorable le nom de Marie Dentièrre, figure oubliée de la naissance de la Réforme à Genève !

Juste effacement d'une injuste omission. On le doit à la ténacité érudite de la première Modératrice de la Compagnie des pasteurs depuis Calvin, notre amie Isabelle Graesslé. Elle n'eut de cesse de faire valoir l'apport intellectuel de Marie Dentièrre à la cause de la Réforme et à la défense de la place des femmes dans la transmission d'un savoir de haut niveau. Diverses commissions d'experts ne purent que lui donner raison. Et aujourd'hui nous publions le résultat de ses recherches sous la forme d'un texte alerte, équilibré, passionnant, et qui donne une vue d'ensemble de tout ce que l'on peut aujourd'hui savoir de cette Marie Dentièrre haute en couleurs. On laissera au lecteur le plaisir et la surprise de découvrir une biographie qui, sans être légendaire, est vraiment de légende !

Mais on est en droit de se demander pourquoi, même dans un mouvement social comme la Réforme qui mit le sacerdoce universel au centre de sa doctrine, ce sont toujours les figures de femmes qui tombent dans l'oubli. La langue de bois des idées reçues répète inlassablement : les conventions sociales restent favorables aux hommes, ces derniers sont statistiquement plus nombreux parmi les gens importants, l'émancipation féminine profite de l'ébullition des premières effervescences révolutionnaires puis tout rentre dans l'ordre et les traces s'effacent... Certes. Mais il y a peut-être autre chose. Il y a l'absence, dans l'esprit des historiens, d'une sensibilité, d'une attention, d'une perception réceptive à l'«entre-dit féminin» des documents anciens. D'où une cécité à certaines évidences que seule peut corriger une véritable conversion du regard. Celle qu'apporte précisément l'«autrement regarder» de la recherche féministe moderne.

Les lectrices et lecteurs du Bulletin pourront vérifier le bien-fondé de cette assertion en se penchant sur les trois extraits de Marie Dentière que nous publions en annexe. Nous avons reproduit la fraîcheur savoureuse du français et de l'orthographe du XVI<sup>e</sup> siècle. Laissez-vous emporter par la musicalité subtile de la phrase. Laissez germer le sens au profond du surprenant labour des mots. Et vous découvrirez des merveilles. Pour une telle femme, rien n'arrête la Réforme (« n'est-ce pas grande foulie talonner contre l'aiguillon, vouloir empescher le solleil qui ne liève ? Ouy, certes ! Encores plus, empescher la parole de Dieu d'avoir son cours ; car, en la recullant, tu l'avances»). Marie Dentière n'hésite même pas à commenter les versets apparemment anti-féministes de I Tim 2,9s en distinguant dans le visage tous les fatras du fard (qui « brocardent les laides») et l'invisible image de Dieu (emportant « quelque chose qui surpasse les traicts du corps»). Et elle affirme avec force qu'il est aisé d'énumérer toutes les figures féminines de la Bible pour faire que « non seulement aucuns calomniateurs et adversaires de vérité nous voudront taxer de trop grande audace et témérité, mais aussi aucuns des fidèles disans que les femmes sont trop hardies d'écrire les unes aux autres de la sainte escripture».

Le doigt pointé sur un verset biblique, la statue de Calvin dressée au centre du mur des Réformateurs, méditez sur l'incessant renouvellement des lumières de la Parole de Dieu.

## VIE ET LÉGENDES DE MARIE DENTIERE

par Isabelle  
GRAESSLÉ

Il est assez étonnant de constater que si pendant des siècles le personnage historique de Marie Dentière (ou d'Ennetières)<sup>1</sup> n'a pas bénéficié d'une réputation très élogieuse<sup>2</sup>, l'état de la recherche contemporaine, allié à l'intérêt renouvelé de jeunes chercheurs pour cette figure atypique, change radicalement le portrait que l'on a pu en tirer. De mégère peu apprivoisée à mangeuse d'hommes, de caractère emporté et intransigeant à personnalité trop radicale, les qualificatifs pour dépeindre et cerner Marie Dentière au cours de l'Histoire n'ont pas manqué : ainsi Jules Pétremand qui la décrit dans sa *Chronique de Froment* comme une : « femme intrigante, ambitieuse et intéressée, mais plus cultivée que son mari, qu'elle dominait »<sup>3</sup>. On ne parviendra sans doute jamais à en donner une image « réelle », mais ces quelques pages veulent simplement tenter de redresser une impression mitigée pour redonner une consistance et dresser un hommage à celle qui fut sans doute l'une des premières historiennes et théologiennes de la Réforme francophone.

Que pour certaines recherches<sup>4</sup>, Marie Dentière représente « une manifestation tardive et isolée » du phénomène des théologiennes laïques, issu des débuts de la Réforme allemande notamment, n'est pas problématique en soi. L'important réside davantage en une reconnaissance que le XXI<sup>e</sup> siècle pourra, on peut l'espérer, accorder à celle qui a en quelque sorte payé au prix fort son engagement au sein de la Réforme protestante, le prix du sacrifice de son pays et de sa famille, le prix d'un silence forcé et d'une réputation déformée.

Ainsi, pendant longtemps, on nie qu'elle ait pu écrire son ouvrage historique sur l'introduction de la Réforme à Genève, et son opuscule théologique, *l'Épître très utile*, est encore jugé aujourd'hui comme « eclectique et superficiel »<sup>5</sup>. Et pourtant, un autre regard offre une autre vision de Marie Dentière, première théologienne réformée à Genève. C'est du moins l'intention de ce petit essai biographique.

Dans une première partie, il s'agira de présenter l'état de la recherche sur la biographie de Marie Dentière, fragmentaire et sans doute frustrante pour qui aimerait en savoir davantage sur un tel personnage. La seconde partie de cette biographie permettra de revenir sur l'œuvre historique et théologique, à travers les trois opus connus à ce jour.

C'est Roland Barthes, dans son *Michelet par lui-même*, qui définit ainsi le travail de la recherche historique : «La masse historique n'est pas [...] un puzzle à reconstituer, c'est un corps à étreindre. [...] L'historien est précisément le mage qui reprend aux morts leurs actes, leurs souffrances, leurs sacrifices et leur donne une place dans la mémoire universelle de l'Histoire. [...] L'historien est donc celui qui a renversé le Temps, qui revient en arrière, à la place des morts et recommence leur vie dans un sens clair et utile.»<sup>6</sup> Sans être historienne par compétence ou profession, c'est, toute proportion gardée, ce que j'aimerais réussir ici pour Marie Dentière : révéler, autant que faire se peut, le positif de sa vie et de son œuvre. D'une certaine façon, s'identifier à elle, pour mieux ressusciter l'inédit d'un parcours atypique et pourtant emblématique. Le parcours d'une femme audacieuse, intelligente et passionnée.

## I. UN PARCOURS DÉTONANT

### 1. Du couvent à l'exil

Selon certaines sources, Marie Dentière est née en 1490<sup>7</sup>, selon d'autres, plus nombreuses<sup>8</sup>, vers 1495. «Son père, Jérôme d'Ennetières épousa en premières noces Marie Villain, décédée en 1508, après avoir mis au monde 13 enfants. Marie est la quatrième de ces enfants.»<sup>9</sup> Elle vient donc de la petite noblesse («son père étant chevalier du Saint-Sépulchre de Jérusalem»<sup>10</sup>) et vit à Tournai, dans les Flandres du nord, où elle devient prieure du couvent des augustines de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, à quelques kilomètres de Tournai. Pourtant, au début des années 1520, elle se convertit aux idées de la Réforme luthérienne<sup>11</sup>. Elle abandonne alors son couvent, sans que nous ayons «aucun renseignement précis sur la date de son départ, ni sur le ou les événements qui l'ont obligée à quitter sa ville et son pays natal»<sup>12</sup>. Ses adversaires, dont Jeanne de Jussie, diront que c'était pour se marier, mais il s'agit sans doute davantage de ses idées de réforme religieuse : selon son second mari, elle est en effet la première femme «deschassée pour l'Évangile». Est-ce là qu'elle se réfugie auprès de la reine

Marguerite de Navarre, sœur de François I<sup>er</sup>, cherchant une protection et un refuge ? Est-ce de cette époque que date leur amitié ?<sup>13</sup>

Toujours est-il qu'elle s'installe ensuite à Strasbourg où elle épouse (vers 1526<sup>14</sup>) Simon Robert, ancien curé d'une paroisse du Tournaisis et membre du groupe de Meaux : il connaît Farel, Bucer et Capiton, collabore vraisemblablement à une traduction de l'Ancien Testament à partir de l'hébreu pour laquelle Roussel, l'aumônier de la reine Marguerite, tente de lui trouver quelque argent. Mais le couple semble ne se plaire qu'à moitié dans sa ville de refuge, comme l'indique cette lettre en date du 15 avril 1528, de Bucer à Farel, qui, selon les commentaires du XIX<sup>e</sup> siècle, évoque avec déception la mauvaise composition de Simon et Marie à l'égard de leurs hôtes strasbourgeois : «La femme de Simon est tombée gravement malade ; mais, si leurs colocataires disent vrai, à savoir que cette femme et son mari sont extrêmement déstabilisés, c'était pour nous un honneur de leur faire traverser la France, ne souhaitant pas être traités différemment de la façon dont ils ont été traités chez nous lorsqu'ils ont dû venir en France.»<sup>15</sup>

### 2. Mariages, maternités, deuils

De Simon, Marie aura deux filles : un acte notarié a gardé la trace de l'une d'elles, sans doute l'aînée, nommée Marie Roberte, d'un nom qui, selon l'usage du temps, prenait la forme féminine du nom paternel. Cette Marie épousera Martin Fienda, citoyen de Genève, membre du Conseil des Deux-Cents en 1543 et du Conseil des Cinquante depuis 1545. Il meurt à Sion le 22 juillet 1550 et elle épouse en secondes noces François Mestrezat, apothicaire, de Thonon. Elle vivait encore en 1581. La seconde fille (dont on reparlera à propos de l'*Épître très utile*) épousera, elle, entre 1548 et 1553<sup>16</sup>, Jean Raymond Merlin, pasteur dans les environs de Lausanne puis professeur suppléant d'hébreu à la nouvelle Académie de Lausanne.

En mai 1528, le couple s'installe à Bex puis à Aigle où Simon Robert est pasteur jusqu'en 1532 (ou 1533 selon les sources) — année de sa mort. Marie épouse ensuite Antoine Froment, de 19 (ou 14) années plus jeune qu'elle, originaire du Dauphiné, compatriote de Farel qu'il accompagne dans ses tournées d'évangélisation à Neuchâtel et dans le Jura, pendant qu'il occupe également la chaire d'Yvonand. Le couple se connaît peut-être déjà depuis 1528 date à laquelle Froment prêche à Aigle<sup>17</sup> et c'est en mars 1535 qu'elle vient le rejoindre à Genève, accompagnée de sa famille : après



son deuxième mariage, Marie donne encore naissance à une fille, Judith. Cette dernière épousera le 13 novembre 1558 Claude de Chafteauneuf. Ils habitent Troinex en 1568 et eurent un fils, Louis de Chafteauneuf, que Froment institua son héritier universel<sup>18</sup>.

Si Marie bénéficie d'un regard positif de plusieurs historiens, biographes et éditeurs (Bordier, Rilliet, etc.), Antoine Froment (1509-1581) n'est tenu en estime ni par les témoins de son temps ni par les historiens qui suivront, et il est difficile ici de démêler les traces réelles des jugements personnels. Son parcours semble en tous les cas atypique et pour le moins varié<sup>19</sup> : originaire de Mens dans l'actuel département de l'Isère, gagné jeune à la Réforme, il assume, après sa charge pastorale à Yvonand, la responsabilité d'évangéliser Genève. Sa prédication du 1<sup>er</sup> janvier 1533 au Molard lui vaut d'ailleurs l'exil à Berne, prêchant à Bâle et Cortaillod, avant de regagner Genève à la fin 1533 où il seconde Farel et Viret, prêchant à Saint-Gervais, Collonge-Bellerive et dans le Chablais. On verra comment il poursuit sa carrière comme diacre à Thonon en 1537 et pasteur à Massongy en 1540. Il abandonne ensuite la carrière ecclésiastique et devient secrétaire de François Bonivard, qui rédigeait alors ses *Chroniques de Genève*. Admis à la bourgeoisie et au notariat (1553), nommé membre des Deux-Cents (1558), il se laisse aller à la boisson et à l'inconduite. C'est l'époque du procès en paillardise, peu avant la mort de Marie (cf. *infra*). En février 1562, Froment est mis en prison et exclu des Deux-Cents. Récidiviste, il est banni de Genève à perpétuité, mais traîne encore aux alentours de la ville, harcelant quelque dame. Il se fixe alors à Vevey et y fait commerce jusqu'en 1571. Repenti, il peut revenir à Genève et y résider, en étranger et, se réconciliant avec le Consistoire, il achève les *Actes* dont il avait entrepris la rédaction ; peu avant sa mort, il reprend même sa charge de notaire. On sait enfin qu'après la mort de Marie, il s'était remarié avec une certaine Marie Blanc.

### 3. Le temps de l'écriture

Revenons pour l'heure à l'évocation de Marie Dentièrre, l'année suivant son arrivée à Genève (1536), durant laquelle elle publie anonymement *La Guerre et Deslivrance de la ville de Genesve*. Par ailleurs, Marie continue d'entretenir ses liens d'amitié avec la reine Marguerite de Navarre (dans un de ses manuscrits du début des années 1550, Froment note qu'elle est la «commère» de la reine). C'est pour la reine, soucieuse de connaître les raisons de l'expulsion des réformateurs, que Marie rédige en 1539 l'*Épître très*

*utile* qu'elle publie, toujours anonymement. Pourtant, malgré toutes ces précautions, l'ouvrage est confisqué et son imprimeur, Jehan Girard, emprisonné. Apparemment soucieux de défendre la prose de son épouse, Froment demande aux autorités bernoises d'examiner l'ouvrage, mais elles refusent à leur tour d'en autoriser la publication pour la raison qu'il contient trop d'attaques contre les ministres genevois.

Au retour de Calvin à Genève, les relations du Réformateur avec le couple Froment se dégradent peu à peu. Déjà, le terrain de la brouille avait été en quelque sorte «préparé» par Farel, qui, le 4 octobre 1538, écrit à Calvin : «Froment n'est pas assez habile ni assez attentif vis-à-vis de l'Église, tu sais qu'il agit avec sa femme, quand il n'est pas manipulé par celle-ci.»<sup>20</sup> Le 6 février 1540, Farel écrit encore à Calvin, toujours exilé à Strasbourg : «Notre Froment est le premier qui, à la suite de sa femme, ait dégénéré en ivraie ; c'est de leur part que nous nous y serions le moins attendus, vu que la haine que leur portaient les amateurs de schisme, dont ils se montraient les adversaires.»<sup>21</sup> Et Herminjard ajoute en note : «cette femme orgueilleuse et vindicative fut, malgré tout son esprit, une mauvaise conseillère à son nouvel époux, qu'elle dominait absolument. Elle prépara sa ruine morale, en permettant qu'il cherchât dans le négoce une aisance que la carrière pastorale ne pouvait pas lui donner. Et ainsi, pendant toute la semaine, il tenait boutique d'épicerie, et le dimanche il montait en chaire. Quand il fut transféré à Thonon (1537), Froment spécula en grand sur les vins, sur les huiles, et toujours plus âpre au gain, il cumula avec ses fonctions de diacre celles de péager. Choses dignes d'un vrai Démas [faisant référence à 2Tim 4,10 : «car Démas m'a abandonné pour le siècle présent»], disaient les pasteurs du Chablais»<sup>22</sup>.

### 4. L'action pédagogique

En 1539, Froment renonce aux fonctions de diacre et au cours de l'année 1540, il se fait nommer pasteur à Massongy, village situé dans le Chablais<sup>23</sup>. D'après Herminjard<sup>24</sup>, à cette époque, le couple Froment tient dans sa maison un mini-pensionnat pour jeunes filles et l'épisode de la petite grammaire hébraïque (dont il sera fait mention plus loin) laisse à penser que même l'hébreu y était enseigné<sup>25</sup>. Les Froment avaient en tous les cas engagé un précepteur, Robert Dessinange, pour donner un enseignement complet à leurs enfants voire à d'autres petits, dans la mesure où le poste diaconal de Froment comportait également des fonctions pédagogiques<sup>26</sup> ;

comme le résumé William Kemp et Diane Desrosiers-Bonin : «S'il est vrai que le couple Froment s'occupait passablement d'affaires commerciales, il ne faut pas oublier cependant de citer leurs quelques efforts en faveur d'un niveau plus élevé d'instruction pour les filles.»<sup>27</sup>

Une autre trace, plus tardive, de Marie nous parvient par le biais d'une lettre de Calvin à Farel, datée de septembre 1546 : le Réformateur y raconte une dispute avec Marie, en plein Genève, à propos des robes longues portées par les Réformateurs et les pasteurs : «Je vais te conter une amusante histoire. L'épouse de Froment vint ici dernièrement. Dans toutes les boutiques, par tous les carrefours elle avait déclamé contre les robes longues. Apprenant que cela m'avait été rapporté, elle s'excusa en riant de ce qu'elle avait dit et reprit que : ou bien nous portions un costume peu convenable qui offensait l'église, ou bien que vous avez enseigné une erreur en disant qu'à leurs robes longues on distingue les faux prophètes. Comme je refusais une si odieuse attaque, elle se mit à faire intervenir le Saint-Esprit comme étant contre vous. Que signifie, disait-elle, ce passage de l'Évangile : "Ils viendront à vous avec de longs vêtements" ? Je répondis que je ne savais où se trouvait cette phrase à moins que ce fut dans l'évangile des Manichéens. Il y a pourtant, en effet, dans Luc (20,45) : "Gardez-vous des Scribes qui aiment à se promener en longues robes", mais il n'y a pas : "Ils viendront à vous", mots qu'elle avait interposés là et qui sont pris de Matthieu disant (7,15) : "Gardez-vous des faux prophètes qui viennent à vous en habits de brebis." Se sentant mise au pied du mur, elle se rejeta sur des plaintes au sujet de notre tyrannie et sur ce que nous ne permettons pas à chacun de bavarder sans mesure. J'ai traité cette femme comme je devais le faire.»<sup>28</sup> Malgré le ton de bravade du Réformateur, on notera l'audace de Marie ainsi que son excellente connaissance biblique : en effet, plutôt que d'interpréter sa citation comme une confusion entre deux versets, on peut imaginer qu'elle apparente faux prophètes, scribes... et pasteurs intolérants en une collusion voulue de versets.

### 5. Marie prédicatrice ?

Plusieurs recherches s'interrogent sur le statut éventuel de Marie Dentièrre prédicatrice, en particulier entre 1536 et 1541, se basant notamment sur la description, déjà mentionnée, qu'en fait Jeanne de Jussie : «En celle compagnie estoit une Moine Abbessse fausse, ridee, & langue diabolique, ayant mary & enfans, nommee Marie d'Entièrre, de Picardie, qui mesloit de pres-

cher, & de peruertir les gens de deuotion.»<sup>29</sup> Dans la mesure où ce portrait est fait pour médire et tourner en ridicule<sup>30</sup>, on peut imaginer que le verbe employé ici, qui plus est dans une forme dédaigneuse («se mesloit de prescher»), correspond moins à une prédication au sens moderne qu'à un effort de persuader, ce qui était bien l'objet de la visite de Marie à Jeanne.

Pourtant, Jane Dempsey Douglass présuppose la prédication des femmes avant même l'arrivée de Calvin à Genève ; celui-ci la comprend et la justifie vu l'état d'urgence et de désorganisation de l'Église genevoise au début des années 1530<sup>31</sup>. D'ailleurs, cette reconnaissance implicite ne se retrouverait-elle pas lorsque le Réformateur commente la première épître aux Corinthiens ? En effet, tout en allant dans le sens de Paul, Calvin admet incidemment la possibilité pour une femme de prendre la parole dans les assemblées<sup>32</sup>. De là à imaginer une quelconque influence de Marie Dentièrre sur Calvin à ce propos, il est un pas que je ne me risquerai pas à franchir<sup>33</sup>. D'ailleurs, Marie elle-même ne mentionne-t-elle pas l'interdiction qui lui est faite de prêcher : «Et combien que [ne] nous soit permiz de prescher ès assemblées et églises publiques, ce néantmoins n'est pas deffendu d'escrire et admonester l'une l'autre, en toute charité»<sup>34</sup> ? On pourrait certes comprendre cette mention en l'inscrivant dans la longue tradition de dépréciation féminine de soi, à laquelle Marie se rattacherait ici, non pas tant pour se mortifier que, par ricochet rhétorique, pour gagner encore plus d'attention de la part de sa lectrice et de ses lecteurs. Pour aller dans le sens d'une Marie prédicatrice, certaines recherches vont jusqu'à comparer les styles de Marie Dentièrre et de Farel, mordants, véhéments, pour ne pas dire agressifs, et à les lier. Farel n'est-il pas accompagné de Marie lors de la fameuse visite au couvent des clarisses ? «La nouveauté de l'intervention de Dentièrre dans le couvent ce jour-là est en définitive dans l'appropriation par une femme du modèle de la prédication donné par Farel.»<sup>35</sup> Sans aller jusque-là, on peut au moins imaginer une influence indirecte de cette nouvelle parole féminine dans l'univers des Réformateurs.

### 6. Ultime réflexion théologique

De la suite de la vie de Marie Dentièrre, on ne sait presque rien. C'est l'année de sa mort que l'on reparle d'elle, lorsqu'elle préface un sermon de Calvin sur la toilette des femmes. Il faut dire que jusqu'à très récemment, les historiens hésitaient sur la date de sa mort, la faisant remonter soit à 1560 (et dans ce cas, sa préface serait posthume ou provenant d'un autre auteur), soit

à 1561<sup>36</sup>. La thèse de Stefania Ticconi, dont je reprends ici l'argumentation, donne quelques indices, pour ne pas dire des certitudes.

En effet, selon les actes d'un procès intenté contre Froment les 20 et 21 janvier 1561, pour s'être rendu suspect de paillardise, un témoin déclare avoir entendu Froment citer sa femme à propos de ces mêmes faits de paillardise ; ce détail insinuerait que Marie était donc encore vivante à cette date. Par contre, les Registres du Conseil de Genève font mention, en date du 28 novembre 1561, d'une requête d'Antoine Froment, demandant congé pour aller en Flandres «voir les parents de sa feu femme»<sup>37</sup>. Le 5 décembre, il demande encore un certificat de mariage avec Marie «décédée en cette ville». À cette date, Marie n'est plus et Froment s'en va faire valoir ses droits d'héritage auprès de sa belle-famille, le document attestant de son mariage dans sa poche. «La lecture des Actes de Procès et des pages du Registre du Conseil semble donc nous autoriser à croire que Marie est morte entre fin janvier et début novembre 1561.»<sup>38</sup>

## II. L'OUVRAGE HISTORIQUE : LA GUERRE ET DESLIVRANCE

Si les historiens du XVIII<sup>e</sup> siècle ne font pas grand cas de l'ouvrage, anonyme, intitulé *La Guerre et Deslivrance de la Ville de Genesve, fidelement faite et composée par ung Marchant demourant en icelle*, l'éditeur de 1881, Albert Rilliet, se livre à une véritable enquête pour à la fois mettre en valeur l'intérêt de l'ouvrage et statuer sur son auteur, Marie Dentièrre<sup>39</sup>. En effet, le livre de Marie Dentièrre constitue le premier écrit historique publié à Genève depuis le passage de cette ville à la Réforme. Malgré tout, son aspect «historique» n'est pas le seul aspect remarquable puisqu'à la narration se superpose une lecture théologique des événements : face à la disproportion des partis engagés, seule une intervention divine peut expliquer la victoire finale. Mieux, dit Marie au début de son livre, c'est l'œuvre même de Dieu que de montrer sa puissance «dans les choses désespérées selon les hommes»<sup>40</sup>.

L'ouvrage débute par une évocation de quelques personnages bibliques<sup>41</sup> qui rappellent d'autres bénéficiaires des grâces divines, avant de raconter les différentes phases de la «délivrance» de Genève, de l'avènement du duc de Savoie Charles III en 1504, jusqu'au printemps 1536. Le

premier chapitre traite des rapports entre Genève et la Savoie et se termine avec l'arrivée de Farel à Genève en octobre 1532. Le second chapitre raconte les troubles populaires et les discussions théologiques qui ont précédé l'adoption de la Réforme et se termine à l'été 1535. Le troisième chapitre aborde la lutte entre catholiques et réformés, les secours de l'extérieur, la résistance intérieure et le succès final.

La facture de l'ouvrage est sujette à critique : on sent, dit Madeleine Lazard «une humeur batailleuse, une solide culture intellectuelle et théologique, une bonne connaissance de la Bible»<sup>42</sup>. Les citations du droit canon sont nombreuses et précises. On a longtemps pensé que l'auteur en était Froment, mais la comparaison de son style avec celui de l'auteur en 1554 des *Actes et Gestes merveilleux de la cité de Genève*<sup>43</sup>, laisse rapidement apparaître des différences entre les deux plumes : autant la première est vive et pleine d'astuces rhétoriques, autant la seconde est lourde. Certes, Rilliet, hésitant parfois entre ses sources plutôt dévalorisantes et sa propre appréciation assez admirative, note que la «rédaction porte des traces évidentes de précipitation» mais, ajoute-t-il, «c'est l'eau prise à sa source». Par la suite, il reconnaît ses qualités stylistiques, la «patte» de Marie en quelque sorte : «Au lieu d'être comme empêtrée dans les plis d'une longue robe, la phrase est dégagée et bien construite, souvent hachée et laconique. Elle presse le pas, celle de Froment se traîne.»<sup>44</sup>. C'est d'ailleurs le charme de l'ouvrage, traduisant à la fois d'ardentes émotions, entre transport d'enthousiasmes et vagues d'indignations. Il y a quelque chose de rabelaisien dans le style et la manière Dentièrre. De même ne faut-il pas être trop sévère avec les approximations historiques : la proximité entre les faits et leur narration explique certainement l'oubli de quelques points essentiels et l'accentuation de détails qui nous semblent aujourd'hui de peu d'importance.

Quand bien même l'analyse ne correspond plus à l'esprit de notre temps, il faut noter la perspicacité de Marie Dentièrre, interprétant théologiquement des faits historiques, s'appuyant à la fois sur ses connaissances, fort étendues au demeurant, et sur sa propre expérience, comme le montre cette citation de Marie, donnée par Jeanne de Jussie dans son récit de leur rencontre d'août 1536 : «J'ay longtemps esté en ces ténèbres et hypocrisie où vous estes ; mais le seul Dieu m'a fait cognoistre l'abuson de ma chétive vie, et suis parvenue à la vraie lumière de vérité.»<sup>45</sup>

Certes, on trouvera le tableau final que dresse Marie à la fin de son ouvrage résolument optimiste, voire utopique. Ce que l'on peut lire tout de

même, entre les lignes, c'est l'attente d'une femme à l'égard d'un vaste mouvement religieux, dont elle espère qu'il ne s'arrêtera pas en 1536. Ainsi, dans les dernières lignes de la *Guerre*, continue-t-elle d'exhorter : «Et pourtant nous fault prier le seigneur de la moysson qu'il envoie des bons ouvriers, et estre venus, j'espère qu'ils persévéreront en leur office jusques à la fin, l'exerçant saintement et fidellement, comme ils ont fait jusques ici. Dieu par sa grâce leur en doint le cueur, et à ceulx qui n'ont encores l'intelligence, leur donner à congnoistre quel est leur office. Ainsi soynt-ils !»<sup>46</sup>

### III. L'ŒUVRE THÉOLOGIQUE

#### 1. L'Épître très utile

Au bas du titre de la *Guerre et Deslivrance*, on trouve les mots «Lisés et puyz jugés». Or ces mots se retrouvent également sur le titre de l'*Épître très utile*, de même qu'en tête d'un essai préparatoire au livre de Froment. Est-ce, comme le suggère Rilliet, une «devise de ménage» ? Toujours est-il que cette expression semble lui tenir à cœur, puisque Marie la commente dans l'*Épître* : «Vous priant lire et entendre, avant que juger ; car souventesfois l'on juge sans partie, ou sans avoir leu le procès, baillant sentence digne d'appellation.»<sup>47</sup>

Ouvrage le plus polémique de Marie Dentièrre, l'*Épître très utile faite et composée par une femme chrétienne de Tornay, envoyée à la Reine de Navarre, sœur du Roi de France, contre les Turcs, Juifs, Infidèles, Faux chrétiens, Anabaptistes et Luthériens*, est publié en 1539. Immédiatement, on l'a dit, cette publication fait scandale, en partie à cause des attaques violentes qu'on y trouve contre les ministres de Genève. Le Conseil en fait saisir mille cinq cents exemplaires chez l'imprimeur, Jehan Gerard, mais plusieurs centaines s'en répandent tout de même dans le public. L'imprimeur est arrêté, sur plainte des pasteurs de la ville, mais sort de prison quelques jours plus tard. Le 2 janvier 1540, les ministres le prient «fere une vuydange des faulx lyvres imprimés en ceste ville à laz faveur de Anthoine Froment, prédicant.»<sup>48</sup>

Là encore, comme pour l'ouvrage précédent, on imagine que l'auteur de l'*Épître* n'est autre que Froment. Même Herminjard, qui consent à l'attribuer à Marie Dentièrre, ne peut s'empêcher d'insinuer : «Il [Froment] a pu fournir

à sa femme des idées, des arguments, quelques tours de phrase heureux et, de plus, les citations latines des canons et des décrets qui existent dans les passages que nous avons supprimés.»<sup>49</sup> Toujours est-il que Marie répond formellement à une demande de la reine de Navarre, soucieuse de comprendre l'éviction, entre autres, de Farel et Calvin.

Pourtant, l'intention de Marie dépasse celle d'une lettre d'information. Comme elle l'indique dans son introduction, il s'agit également de plaider pour une égalité de traitement des hommes et des femmes dans leur capacité à lire, comprendre et interpréter les Écritures. C'est sans doute là l'aspect le plus moderne — et donc le plus scandaleux pour l'époque — de son ouvrage. Ainsi, parlant de l'Évangile, Marie note : «Lequel jusques à présent a esté tant caché qu'on n'osoit dire mot, et sembloit que les femmes ne deussent rien lire n'entendre ès saintes lettres. Qui est la cause principale, ma Dame, que m'a esmeu à vous escrire, espérant en Dieu, que doresnavant les femmes ne seront plus tant mesprisées comme par le passé. Car Dieu change en bien de jour en jour le cœur des siens. Lequel je prie qu'en brief soit ainsi par toute la terre. Amen.»<sup>50</sup>

L'*Épître* est composée en trois parties, assez différentes tant par leur forme littéraire que par leur contenu thématique : une lettre d'envoi à la reine de Navarre, une «Défense pour les femmes», calquée sur le modèle alors en vogue des traités devant montrer, avec force exemples bibliques, la supériorité ou l'infériorité des femmes, et l'épître proprement dite qui, par sa méthode, «fait penser une fois de plus aux écrits féminins de l'époque [qui considèrent] que les normes éthiques doivent prendre leur source directement dans la Bible sans tenir compte de la tradition.»<sup>51</sup>

Sans procéder à une analyse détaillée de l'*Épître*<sup>52</sup>, il faut néanmoins mentionner un détail éclairant sur l'ouverture d'esprit de la théologienne, se réclamant fortement de la doctrine du sacerdoce universel, y compris pour les femmes, et se donnant, à elle et à ses descendantes, les moyens de ses ambitions. En effet, depuis quelques années, on a relevé qu'une deuxième copie de l'ouvrage, outre celui de Genève, se trouvait à la Bibliothèque Mazarine. Or, à la différence de la copie genevoise, cet exemplaire contient, dans le titre, non pas les initiales «M. D.» mais le nom en entier «Marie dentièrre de Tornay». En outre, l'exemplaire de la Mazarine contient quelques lignes de plus que l'exemplaire genevois ; elles précèdent tout juste le passage cité plus haut. Marie vient de donner les raisons de son opuscule : encourager les femmes qui souhaitent accéder au savoir, ainsi qu'à la vérité de l'Évangile. Et elle ajoute : «Et aussi pour donner courage à ma petite



fille vostre fillolle de donner aux Imprimeurs une petite grammaire hebraïque qu'elle a fait en françoys à l'utilité & profit dés aultres petites filles. Et principalement pour ma Dame la princesse vostre fille, à laquelle est dirigée. Car comme bien sçavez, le sexe féminin est plus honteux que l'aultre, et non sans cause.»<sup>53</sup>

On peut imaginer que la version manuscrite de l'*Épître*, envoyée sans doute à Marguerite avant son impression, était accompagnée de la petite grammaire hébraïque, écrite selon toute vraisemblance par la deuxième fille de Marie et de Simon Robert, marquée si l'on peut dire dès son berceau, en tant que fille de l'un des traducteurs de l'Ancien Testament en hébreu et que future épouse du professeur d'hébreu Jean Raymond Merlin ! Sans compter les acquis de sa maman, puisque, comme le notent Kemp et Desrosiers-Bonin, «il n'est pas impossible que Marie d'Ennetières ait possédé quelques connaissances de la langue hébraïque. [De même dans un passage de l'*Épître*] se trouve la phrase suivante : "Veu que dés Juifz requeroit plus ample declaration, la laisse pour le present à ceux qui plus amplement que moy, ont labouré en leur langue"»<sup>54</sup>.

Dans la mesure où la plupart des grammaires de l'époque n'étaient disponibles qu'en latin, et donc en version bilingue (latin-hébreu), le recueil de la petite Simon offrait l'avantage de donner un accès immédiat à la langue du premier Testament. On peut mesurer la modernité du projet pédagogique qui consistait à faire travailler une enfant pour des enfants, s'adressant ainsi au plus près de son lectorat potentiel. En outre, dans le mini-pensionnat que tenait le couple Froment dans les années 1540, ce genre d'instrument devait rendre grandement service à la fois aux maîtres et aux élèves.

À la question de savoir si cet envoi d'une mère à une autre sut provoquer par la suite un lien entre les deux filles (celle de Marie et celle de Marguerite), Kemp et Desrosiers-Bonin suggèrent que, même ténu, il a dû exister, rappelant que «la première personne dépêchée auprès de Jeanne d'Albret [la fille de Marguerite] en 1563, peu après la mort de son mari Antoine de Bourbon, fut le pasteur et ancien professeur suppléant d'hébreu à Lausanne devenu émissaire de premier niveau en France, Jean Raymond Merlin.»<sup>55</sup> Toujours est-il que cet effort d'instruction poussée dans la famille de Marie Dentièrre montre à l'envi son souci d'une éducation complète pour les jeunes filles, y compris dans l'apprentissage des langues bibliques.

Ainsi le «féminisme» de Marie (pour autant que ce terme ne porte pas en lui quelque anachronisme) ne touchait-il pas seulement une revendication

égalitaire quant à l'accès des femmes aux savoirs religieux et plus particulièrement bibliques, mais se transformait-il en action pédagogique concrète à l'égard des petites filles, futures lectrices et interprètes des Écritures.

## 2. La préface au sermon de Calvin

En 1561, année de sa mort, Marie rédige une préface signée «M. D.» au sermon de Calvin sur les habits des femmes. Mais le terme de «préface» ne devrait pas prêter à confusion, c'est un véritable opuscule que Marie Dentièrre publie puisque l'ouvrage comprend également le sermon de Calvin ainsi que des extraits du *De Habitu Virginum* de Saint Cyprien, traduit et résumé par Marie, et une citation de Proverbes 11,22. Le tout paraît chez un imprimeur, marchand-libraire normand, propagandiste réformé, «friand de productions genevoises qu'il relance sur le marché sans se soucier des questions de propriété littéraire ou de privilège d'imprimeur»<sup>56</sup>. Il s'agit peut-être pour Marie de faire connaître en France, en particulier dans les milieux de la cour, les idées du protestantisme en matière de réforme morale.

Pourquoi, encore une fois, Marie Dentièrre ne signe-t-elle pas autrement que par ses initiales ? Est-ce pour se protéger ? Parce que l'éditeur ne le souhaite pas ? Se basant sur des études historiques récentes, on peut également imaginer une autre option dans la mesure où l'anonymat permettait à l'auteur et à l'imprimeur de publier un opuscule de propagande réformée ou venant de courants hétérodoxes<sup>57</sup>. Par son invitation à la lecture du sermon de Calvin et par la reprise de certaines de ses argumentations, «l'ouvrage» de Marie peut donc être assimilé à une épître dans sa forme et son contenu théologique. En effet, la comparaison des textes de 1539 et 1561 indique de fortes ressemblances<sup>58</sup>.

Cette préface se décompose en cinq parties<sup>59</sup> : une défense de la «forte place», présentant des situations difficiles de l'actualité du XVI<sup>e</sup> siècle ; une comparaison entre le fard et les activités illégales (dans la langue de l'époque, le maquillage porte davantage une signification morale que cosmétique) ; l'image de Dieu qui est en chacun et a fortiori en chacune d'entre nous ; les richesses offertes par Dieu qui impliquent de trouver un certain équilibre entre l'identité personnelle et l'éthique au sein de la société ; la curiosité des femmes et le choix qu'elles doivent faire entre ornements et éducation.

On notera encore le côté résolument égalitaire de l'argumentation : la dénonciation du fard par Marie s'adresse autant aux hommes qu'aux

femmes. Quant à l'image de Dieu «qui est en nous», elle se trouve donc clairement autant chez la femme que chez l'homme et là-dessus, la discussion est close<sup>60</sup>. Dans une analyse assez fine, Marie Dentièrre explore la notion de visage humain liée à celle du visage de Dieu. Au-delà des critiques convenues sur le maquillage des femmes, Marie ouvre en effet un développement des plus novateurs, passant du rappel sur le devoir de ne pas «effacer l'image de Dieu qui est en nous» à une mise en perspective qui élève le corps vers plus grand que soi «veu que l'image de Dieu emporte quelque chose qui surpasse les traits du corps.»<sup>61</sup>

#### IV. CONCLUSION : RÔLE ET IMPORTANCE DE MARIE DENTIÈRE

Les travaux récents portant sur l'influence de la Réforme quant au rôle des femmes dans l'Église ne s'accordent guère. Entre les conclusions de Thompson, allant dans le sens d'une libération réformée de la femme, voire d'un «féminisme de Calvin»<sup>62</sup>, et le regard plus nuancé d'Irena Backus, jugeant le cas Dentièrre comme une manifestation isolée du phénomène de la théologienne laïque, les écarts sont plutôt grands. Qui plus est, il n'était pas dans l'objectif de ce parcours de trancher entre l'une ou l'autre option.

Par contre, que Marie se soit plongée avec maîtrise et brio dans les querelles religieuses de son temps, est évident. Qu'elle s'y soit brûlé les ailes est tout aussi évident, encore qu'en la matière, nous possédons davantage de sources opposées à Marie que de témoignages en sa faveur.

À ce propos, il faut souvent savoir lire entre les lignes ; ainsi, après avoir raconté son histoire amusante à Farel, Calvin ajoute encore une anecdote sur Marie : «Elle est vite allée chez la veuve de Michel, qui l'a reçue avec hospitalité, lui donnant non seulement sa table mais son lit, parce qu'elle disait du mal des ministres.»<sup>63</sup> Apparemment, d'autres femmes ont pu se sentir proches de la *passionaria* de la Réforme genevoise, au point de lui offrir une hospitalité sans failles ; sans doute en auraient-elles laissé un portrait plus flatteur, si toutefois elles en avaient eu la possibilité.

Pour clore cette présentation, il faut maintenant laisser la parole à Marie Dentièrre. Suivent donc trois extraits de son œuvre, qu'il conviendrait d'aborder comme elle-même le souhaitait : «Vous priant lire et entendre, avant que juger ; car souventesfois l'on juge sans partie, ou sans avoir leu le procès, baillant sentence digne d'appellation.»

#### NOTES

- 1 Née d'Ennetières, Marie préférait manifestement Dentièrre puisque c'est ainsi qu'elle se nomme elle-même ; c'est également ainsi que les écrivains protestants la désignaient (Eugène et Emile HAAG, *La France protestante*, 2e édition sous la direction d'Henri BORDIER, t. 5, Paris, Fischbacher, 1886, col. 238-249, ici : col. 238).
- 2 Pour une présentation de cette «misogynie de l'Histoire» cf. Mary B. MCKINLEY, «Les fortunes précaires de Marie Dentièrre au XVI<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècles», in *Royaume de fémynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Kathleen WILSON-CHEVALIER et Eliane VIENNOT (dir.), Paris, Honoré Champion, 1999, p. 27-39.
- 3 Jules PETREMAND, «Les vies manuscrites et la tradition farellienne», in *Guillaume Farel, 1489-1565*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1930, p. 48-59, ici : p. 51 (note 3).
- 4 Irena BACKUS, «Marie Dentièrre : un cas de féminisme théologique à l'époque de la Réforme ?», *Bulletin du Protestantisme français* 137 (1991), p. 177-195, ici : p. 195.
- 5 *Ibid.*, p. 188.
- 6 Roland BARTHES, *Michelet par lui-même*, Paris, Seuil, 1954, p. 73-75.
- 7 Madeleine LAZARD, «Deux sœurs ennemies, Marie Dentièrre et Jeanne de Jussie : nonnes et réformées à Genève», in *Les Réformes, enracinement socio-culturel* (25<sup>e</sup> colloque international d'études humaines), B. CHEVALIER et C. SAUZAT (éds.), Paris, éditions de la Maisnie, 1985, p. 223-249.
- 8 Stefania TICCONI, *Marie Dentièrre : la modestie des femmes. Étude littéraire d'un opuscule contenant une épître de Marie Dentièrre, un sermon de Jean Calvin sur 1 Tim 2,9-11 et une traduction résumée du De Habitu Virginitatis de St Cyprien*, 1996, thèse non publiée. Cf. également William KEMP et Diane DEROSIERS-BONIN, «Marie d'Ennetières et la petite grammaire hébraïque de sa fille d'après la dédicace de l'Épître à Marguerite de Navarre (1539)», *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 51, 1998, p. 117-134.

- <sup>9</sup> Stefania TICCONI, *art. cit.*, p. 9.
- <sup>10</sup> Irena BACKUS, *art. cit.*, p. 180.
- <sup>11</sup> Beaucoup d'historiens rappellent le surnom de Tournai : «la Genève des Flandres».
- <sup>12</sup> William KEMP, *art. cit.*, p. 117.
- <sup>13</sup> C'est ce que suppose l'article de W. Kemp et Diane Desrosiers-Bonin, suggérant qu'après son départ de Tournai, Marie passe par Paris et qu'elle y rencontre Marguerite (*art. cit.*, p. 121).
- <sup>14</sup> D'après Albert Rilliet, dans sa préface à *La Guerre et Délivrance* ; il semble néanmoins que les historiens actuels remettent en question sa datation.
- <sup>15</sup> «Uxor Symonis graviter laboravit ex corpore ; sed si verum narrant qui cohabitavit, nimium ipsa et maritus laborant ex animo, egregie nos traduentes apud Gallos, cum non optaremus nos tractari aliter atque ipsi tractati sunt apud nos siquando in Galliam veniendum esset», in Aimé-Louis HERMINJARD, *Correspondance des Réformateurs*, t. 2, n° 230, Genève, Georg, 1868, p. 127 (selon ma propre traduction). On peut cependant voir dans cette incise davantage l'évocation d'un découragement momentané dû à la condition d'exilée du couple, forcément inconfortable, que l'expression d'une mauvaise humeur, qui plus est attribuée unilatéralement à Marie.
- <sup>16</sup> Après 1548, date d'une lettre de Calvin à Viret qui souhaite, mais sans succès, trouver «une femme choisie pour notre Merlin», et avant 1553, date de l'acte notarié qui signale Froment comme le beau-père de Merlin (William KEMP et Diane DESROSIERS-BONIN, *art. cit.*, p. 124).
- <sup>17</sup> La dernière mention de Simon Robert date d'une lettre d'Antoine Saunier à Farel, du 5 novembre 1532, faisant allusion à des livres oubliés soit chez Simon à Aigle, soit chez Froment à Yvonand. On peut donc supposer une certaine «intimité» amicale entre les trois pasteurs (Henri BORDIER, *op. cit.*, col. 240).
- <sup>18</sup> Théophile DUFOUR, «Notice bibliographique», in Th. DUFOUR et A. RILLIET, *Le catéchisme français de Calvin publié en 1537*, Genève, Georg, 1878, p. CCLIII suivantes. Par ailleurs, plusieurs travaux mentionnent,

- pour Marie, le chiffre de cinq enfants, s'inspirant sans doute de la citation qu'en donne Jeanne de Jussie lorsqu'elle rencontre Marie le 25 août 1536 : «Hé ! pauvres créatures ! Si vous sçaviez qu'il fait bon estre auprès d'un joly mary, et comment Dieu l'a agréable ! [...] Et grâces au seul Dieu, j'ay desja cinq beaux enfans, & vis salutairement» (*Le levain du Calvinisme ou commencement de l'hérésie de Genève, fait par Révérende Sœur Jeanne de Jussie, lors Religieuse à Sainte Claire de Genève, et après sa sortie Abbesse au Couvent d'Anyssi*, Genève, Fick, 1865, p. 173-174), mais il semble n'y avoir de traces historiques que de ses trois filles.
- <sup>19</sup> Je suis ici la notice biographique dans Jules PETREMAND, *art. cit.*, p. 50-51 (note 3).
- <sup>20</sup> Aimé-Louis HERMINJARD, *op. cit.*, t. 5, n° 752, 1878, p. 151.
- <sup>21</sup> *Ibid.*, t. 6, n° 847, 1883, p. 173.
- <sup>22</sup> *Ibid.*, t. 6, n° 847, p. 174 (note 28).
- <sup>23</sup> *Ibid.*, t. 6, n° 927, p. 402.
- <sup>24</sup> *Ibid.*, t. 6, n° 927, p. 402 et t. 7, n° 1080, 1886, p. 381-383.
- <sup>25</sup> Herminjard ajoute en note : «Nous supposons que Marie d'Entière y donnait une partie des leçons», *ibid.*, t. 6, n° 927, p. 402-403 (note 14).
- <sup>26</sup> William KEMP et Diane DEROSIERS-BONIN, *art. cit.*, p. 129 (note 47).
- <sup>27</sup> *Ibid.*, p. 133.
- <sup>28</sup> *Ioannis Calvini Opera*, vol. 12, col. 378, Brunswick, Schwetschke, 1874 (traduction d'Henri BORDIER, *op. cit.*, col. 248-249).
- <sup>29</sup> Jeanne de JUSSIE, *op. cit.*, p. 173.
- <sup>30</sup> Comme le note avec humour Henri Bordier, «Si la religieuse clarisse ne trouve pas d'autre critique à faire d'une autre femme âgée de 35 ans, c'est que Marie d'Ennetières avait été belle» (*op. cit.*, col. 240, note 1).
- <sup>31</sup> Jane DEMPSEY DOUGLASS, *Women, Freedom and Calvin*, Philadelphia, Westminster Press, 1985, p. 105-107.
- <sup>32</sup> «Eas ergo loqui in publico vetat, docendi aut prophetandi causa. Hoc

autem intellige de ordinaria functione, vel ubi constitutus est ecclesia status. Talis enim necessitas potest accidere quae mulieris vocem requirat : sed Paulus tantum quid deceat in coetu rite composito respicit» («Ainsi Paul interdit [aux femmes] de parler en public, que ce soit pour enseigner ou prophétiser. Mais ceci doit être compris comme relatif aux procédures ordinaires, lorsque la situation de l'Église est établie. En effet, il peut arriver qu'une femme doive prendre la parole : mais Paul ne prend en considération que ce qui convient dans une assemblée bien organisée» [Comm. 1 Cor. 14,34.] *Ioannis Calvini Opera*, vol. 49, col. 532, 1892, selon ma propre traduction). Comme l'indique John Lee THOMPSON, *John Calvin and the Daughters of Sarah. Women in Regular and Exceptional Roles in the Exegesis of Calvin, His Predecessors, and His Contemporaries*, Genève, Droz, 1992, p. 205 (note 64), Calvin paraphrase ici une citation de son *Institution de la religion chrétienne* de 1536, voire sa traduction française de 1541, disant du silence de la femme : «et l'heure arrive quelque fois, qu'il luy vaudroit mieux parler, que se taire.» (Jean CALVIN, *Institution de la religion chrétienne*, t. 4, Paris, Belles-Lettres, 1939, p. 194).

- 33 C'est ce que suppose Thomas HEAD, «A Propagandist for the Reform : Marie Dentièrre», in *Women Writers of the Renaissance and Reformation*, Katharina M. WILSON (éd.), Athens, GA, University of Georgia Press, 1987, p. 260-267.
- 34 Marie DENTIÈRE, *Épître très utile*, in Aimé-Louis HERMINJARD, *op. cit.*, t. 5, n° 785, 1878, p. 297.
- 35 Cynthia SKENAZI, «Marie Dentièrre et la prédication des femmes», *Renaissance et Réforme* 21/1 (1997), p. 5-18, ici : p. 13.
- 36 Comme l'affirme le Comte P.-A. du CHASTEL DE LA HOWARDERIE-NEUVIREUIL, *Généalogie de la famille d'Ennetières*, Tournai, H. et L. Cartermann, 1906, t. 2, p. 10.
- 37 Stefania TICCONI, *op. cit.*, p. 16.
- 38 *Ibid.*, p. 17.
- 39 C'est à la fois la comparaison avec l'ouvrage historique du mari, mais aussi avec le style de l'*Épître très utile* qui venait de paraître, en extraits, dans le tome 5 de la *Correspondance des Réformateurs*, qui permet à Rilliet de conclure que les auteurs de la *Guerre* et de l'*Épître* ne font qu'un.

- 40 Marie DENTIÈRE, *La Guerre et Deslivrance de la ville de Genesve*, Genève, 1881, p. 35.
- 41 Pour comprendre l'utilisation de la Bible dans la narration de Marie Dentièrre, cf. Jane DEMPSEY DOUGLASS, «Marie Dentièrre's Use of Scripture in Her Theology of History», in *Biblical Hermeneutics in Historical Perspective*, Mark BURROWS and Paul ROREM (éds.), Grand Rapids, Eerdmans, 1991, p. 225-242.
- 42 Madeleine LAZARD, *art. cit.*, p. 239-240.
- 43 Antoine FROMENT, *Les Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève*, Gérard Revilliod (éd.), Genève, Fick, 1854.
- 44 Marie DENTIÈRE, *La Guerre*, introduction p. 19.
- 45 Jeanne de JUSSIE, *op. cit.*, p. 173.
- 46 Marie DENTIÈRE, *La Guerre*, p. 71-72.
- 47 Marie DENTIÈRE, *Épître très utile*, c 3, v°, cité dans l'introduction d'A. Rilliet, 1881, p. 30.
- 48 Cité par Théophile DUFOUR, *art. cit.*, p. CCLII.
- 49 HERMINJARD, *op. cit.*, t. 5, n° 785, 1878, p. 304 (note 23).
- 50 *Ibid.*, p. 298.
- 51 Irena BACKUS, *art. cit.*, p. 187.
- 52 Pour une telle analyse, cf. l'article d'Irena Backus en son entier.
- 53 Cité dans William KEMP et Diane DEROSIERS-BONIN, *art. cit.*, p. 120.
- 54 *Ibid.*, p. 127-128.
- 55 *Ibid.*, p. 131.
- 56 Jean-Michel HORNUS et Rodolphe PETER, «Calviniana Rarissima du fonds Jean-Louis Médard à la Bibliothèque Municipale de Lunel», *Études Théologiques et Religieuses* 54/1 (1979), p. 51-68, ici : p. 55.
- 57 Stefania TICCONI, *op. cit.*, p. 28. Jean-François Gilmont reste très prudent sur l'attribution de cette épître à Marie Dentièrre. («Épître de M[arie] D[entièrre ?]», *Bibliotheca calviniana*, t. 2, Genève, Droz, 1994, 61/1).

- 58 *Ibid.*, p. 30.
- 59 Pour une analyse détaillée, cf. *ibid.*, p. 25-59.
- 60 Comme l'indique assez abruptement le «Voilà pour un item» à la fin de cette partie, expression propre au style tranché de Marie.
- 61 In Jean-Michel HORNUS et Rodolphe PETER, art. cit., p. 55 (note 18).
- 62 John THOMPSON, *op. cit.*, p. 269s.
- 63 *Ioannis Calvini Opera*, *op. cit.*, référence citée par Mary B. MCKINLEY, art. cit., p. 37. La fin de la narration de Calvin est, elle aussi, à sa façon éclairante : «Haec vulnera, quod insanabilia mihi videntur, intacta relinquo, donec manum Dominus admoveat» («Je laisse ces atteintes intactes parce qu'elles semblent incurables, jusqu'à ce que la main du Seigneur s'y emploie» selon ma propre traduction).

## SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Marie DENTIÈRE, *La Guerre et Délivrance de la ville de Genève*, Genève, 1881, p. 35-72 (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. 20, Genève, 1879-1888, p. 309-384).

Marie DENTIÈRE, *Épître très utile, faite et composée par une femme chrétienne de Tornay, envoyée à la Royne de Navarre, sœur du Roy de France, contre les Turcz, Juifs, Infideles, Faulx chrestiens, Anabaptistes et Lutheriens*, in A.-L. HERMINJARD, *Correspondance des Réformateurs*, t. 5, Genève, 1878, p. 295-305.

Dans l'édition de la *Guerre et Délivrance*, extraits de l'*Épître*, dont la «Défense pour les femmes», p. 73-80.

- Irena BACKUS, «Marie Dentièrre : un cas de féminisme théologique à l'époque de la Réforme ?», *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français* 137 (1991), p. 177-195.

- Natalie Zemon DAVIS, *Les cultures du peuple. Rituels, savoirs et résistances au 16<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1979, (notamment p. 113-147).

- Jane DEMPSEY DOUGLASS, *Women, Freedom and Calvin*, Philadelphia, Westminster Press, 1985, p. 100-107.

- IDEM, «Marie Dentièrre's Use of Scripture in Her Theology of History», in *Biblical Hermeneutics in Historical Perspective*, Mark BURROWS and Paul ROEM (éds.), Grand Rapids, Eerdmans, 1991, p. 225-242.

- Théophile DUFOR, «Notice bibliographique», in Th. DUFOR et A. RILLIET, *Le catéchisme français de Calvin publié en 1537*, Genève, Georg, 1878, p. CCLI-CCLV.

- Jean-François GILMONT, *Bibliotheca calviniana*, t. 2, Genève, Droz, 1994.

- Eugène et Emile HAAG, *La France protestante*, 2<sup>e</sup> édition sous la direction d'Henri BORDIER, t. 5, Paris, Fischbacher, 1886, col. 238-249.



- Thomas HEAD, «A Propagandist for the Reform : Marie Dentièrre», in *Women Writers of the Renaissance and Reformation*, Katharina M. WILSON (éd.), Athens, GA, University of Georgia Press, 1987, p. 260-267.

- Aimé-Louis HERMINJARD, *Correspondance des Réformateurs*, Genève, Georg, 1866-1897.

- Jean-Michel HORNUS et Rodolphe PETER, «Calviniana Rarissima du fonds Jean-Louis Médard à la Bibliothèque Municipale de Lunel», *Études Théologiques et Religieuses* 54/1 (1979), p. 51-68, spécialement p. 54-55.

- William KEMP et Diane DESROSIERS-BONIN, «Marie d'Ennetières et la petite grammaire hébraïque de sa fille d'après la dédicace de l'Épître à Marguerite de Navarre (1539)», *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 51, 1998, p. 117-134.

- Madeleine LAZARD, «Deux sœurs ennemies, Marie Dentièrre et Jeanne de Jussie : nonnes et réformées à Genève», in *Les Réformes, enracinement socio-culturel* (25<sup>e</sup> colloque international d'études humaines), B. CHEVALIER et C. SAUZAT (éds.), Paris, éditions de la Maisnie, 1985, p. 223-249.

- Mary B. MCKINLEY, «Les fortunes précaires de Marie Dentièrre au XVI<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècles», in *Royaume de fémynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Kathleen WILSON-CHEVALIER et Eliane VIENNOT (dir.), Paris, Honoré Champion, 1999, p. 27-39.

- Jules PETREMAND, «Les vies manuscrites et la tradition farellienne», in *Guillaume Farel, 1489 -1565*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1930, p. 48-59.

- Cynthia SKENAZI, «Marie Dentièrre et la prédication des femmes», *Renaissance et Réforme* 21/1 (1997), p. 5-18.

- John Lee THOMPSON, *John Calvin and the Daughters of Sarah. Women in Regular and Exceptional Roles in the Exegesis of Calvin, His Predecessors, and His Contemporaries*, Genève, Droz, 1992, p. 40-45.

- Stefania TICCONI, *Marie Dentièrre : la modestie des femmes. Étude littéraire d'un opuscule contenant une épître de Marie Dentièrre, un sermon de Jean Calvin sur 1Tim 2,9-11 et une traduction résumée du De Habitu Virginum de Saint Cyrien*, 1996, thèse non publiée.

## Extraits de l'Œuvre de Marie Dentièrre

### La Guerre et Deslivrance de la ville de Genesve

Composée et publiée en 1536 par Marie Dentièrre de Tournay

Si, comme en toutes choses, fault commencement, aussy pour sçavoir et entendre dont est venue et procédée cette dernière (si ainsi le fault nommer) guerre, fault premièrement sçavoir et entendre l'origine et commencement d'icelle, à quelle fin, pour quelle rayson et de qui a esté faicte et démenée. Et trouveras que ce commun pro-  
verbe : «Qui réveille le chien qui dort, si le mort, il n'a pas tort» convient à ceulx qui l'ont réveillé. Lesquels, voullant bataillier contre Dieu et sa parolle, ont bataillé contre eulx-mêmes (Esa. 33 ; Ezech. 39) ; pensant piller, ainsi que dit le prophète, ont esté pillés ; en bruslant ont été bruslés ; voullant tuer, pendre et murtrier, ont esté morts ; en embrassant beaucoup, n'ont rien estraint ; cuydant tout attraper, ont tout perdu ; soy séandz sus deux selles, sont tombés cul à terre. Que dirai-je plus ? N'est-ce pas grande foulie talonner contre l'aguillon, voulloir empescher le solleil qui ne liève ? Ouy, certes ! Encores plus, empescher la parolle de Dieu d'avoir son cours : car, en la recullant, tu l'advances. Et pourtant, qui mal cherche et le treuve ne pert pas son temps, ainsy qu'ont faict ces tyrans, brigans et murtriers, qui, sous ombre de guerre, de maintenir la foy et loy du pape, ont exercé leurs briganderies pour extirper et anichiller la vraie et vive parolle de Dieu, son saint évangille, les libertés et franchises de la ville, laquelle chose leur est impossible.

Car il est chose véritable que, de tous temps, depuis que ceste ville de Genève a esté édifiée et construite, [elle] a esté et est en grande liberté et franchise, sans subjection quelconque, ainsi qui conste par escript dedans la maison de la ville : ayant auctorité d'eslire sindicques pour juger et ordonner des causes en toute justice et équité, comme de présent font ; tenans bonne et droicte justice

à ung chascun, sans acception de personnes, ainsi que la parole de Dieu porte ; punissans les meschans et défendans les bons ; ne permettant faire ne régner aucunes ydolâtries, blasphèmes, paillardises, larrecins, ivrogneries publiques, ne chose qui soit contre le commandement de Dieu ; mais punissans tous contrevenans à iceluy, touteffois ouyans tous parler en toute douceur et bénignité. Tellement que tous ceulx qui veulent parler contre leur manière de vivre sont ouys, et, si y a aucun qui sache monstrier au contraire, par la parole de Dieu, que cella qui tiennent et font ne soit de Dieu et selon l'évangile de Jésus, sera le bien venu et ouy ; prêts à faire bonne justice de nos prescheurs, telle que ung chescun y prendra exemple.

Laquelle justice, non seulement par force de tyrannie le Duc (aultrefois nommé de Savoye), avec ses gentils, évesques et prestres, l'ont voulu plusieurs fois usurper et tollir, ainsi tout ce que leur appartenoit, voyre la vie, les femmes et filles des bons marchants, lesquelles n'estoient assurees avec leurs pères, mères et parens ; mais estoient violées et ravées par force, auprès de leurs propres marys, sans que personne contredit, car celluy qui gourgnoissoit étoit persécuté. Et cecy n'a pas duré ne régné peu de temps, sinon par l'espace d'ung trente ans. [...]

Mais Dieu, qui a eu pitié des siens, n'a völlu parmettre telles injures leur estre faictes, les inspirans à congnoistre ce bon et vénérable prince ; leur donnant cueur d'aller faire alliance avec Messieurs de Berne et Fribourc, pour et à celle fin qu'ils fussent maintenus en leurs franchises et libertés, en toute justice et équité, comme a esté faict. Mais, ce Duc<sup>1</sup>, voyant bien qu'il perdroit ses plusmes, comme il a faict par ses derniers jours<sup>2</sup>, a tant faict et machiné deçà et delà qu'il a eu grandes alliances avec plusieurs princes et seigneurs. Mais tout n'a rien servy, sinon de soy estre prophète, c'est de ce qu'il avoit peur de perdre son pays. Car ce que l'homme craint luy tombe sus sa teste (Prov. 10). La crainte ne luy a pas esté sans dommaige, car ung chescun luy a tiré une plume, et est plusmé tout nud et est sans plusmes. Aussi est bien rayson que celui qui veult plusmer et est plusmé, qui soit sans elles<sup>3</sup>. Femmes boutés hardiment poussins couwer, car les ducs ne les mangeront plus.

## « DÉFENSE POUR LES FEMMES » (EPISTRE TRÈS UTILE)

Non seulement aucuns calomniateurs et adversaires de vérité nous voudront taxer de trop grande audace et témérité, mais aussi aucuns des fidèles disans que les femmes sont trop hardies d'escrire les unes aux autres de la sainte escripture. Ausquelz on peut loysiblement respondre que toutes celles qui ont escript et ont esté nommées ès escriptures saintes ne sont à juger estre trop téméraires ; veu que plusieurs sont nommées et louées ès saintes escriptures, tant par leurs bonnes meurs, gestes, maintien, exemples, que par leur foy et doctrine. Comme Sarra et Rebecca, et principalement, entre toutes les autres du vieil Testament, la mère de Moysse, laquelle, nonobstant l'édicte du roy, a bien osé garder son filz de mort et faire qu'il fust nourri à la maison de Pharaoh ; comme amplement est déclaré en Exo. 2. Quant à Delbora, qui jugeoit le peuple d'Israël au temps des Juges, n'est à mespriser (Jug. 4). Je demande, faudroit-il condamner Ruth, pourtant qu'elle est du sexe féminin, à cause que l'hystoire d'icelle est escripte en son livre ? Je ne le pense pas, veu qu'elle est bien nommée à la généalogie de Jésus Christ (Matt. 1). Mais quelle sagesse avoit la royne de Sabba, laquelle n'est pas seulement nommée au vieil Testament, mais Jésus l'a bien osé nommer entre les autres sages (Matt. 12 ; 1 Ro. 10).

S'il est question de parler des grâces qui ont esté faictes aux femmes, quelle plus grande a esté faicte à créature sus la terre que à la vierge Marie, mère de Jésus, d'avoir porté le filz de Dieu (Matt. 1) ? Elle n'a pas esté petite à Élizabet, mère de Jehan Baptiste, d'avoir faict un filz si miraculeusement, estant stérile (Luc 1). Quelle prescheresse a esté faicte plus grande que la Samaritaine, laquelle n'a point eu d'honte de prescher Jésus et sa parole, le confessant ouvertement devant tout le monde, incontinent qu'elle a entendu de Jésus qu'il fault adorer Dieu en esperit et vérité (Jehan 4) ? Où est celui qui se peut vanter d'avoir eu la première manifestation de ce grand mystère de la résurrection de Jésus, sinon Marie Magdaleine, de laquelle il avoit jecté sept diables ? Et les autres femmes, auxquelles plustost s'est déclaré par son ange, que non pas aux hommes, et commandé le dire, prescher et déclarer aux autres ? Et, combien que en toutes femmes y ait eu d'imperfection, ce nonobstant les hommes n'en ont pas esté exemptz.

Pourquoy, que fault-il tant jaser des femmes ? Veux que jamais femme n'a vendu ne trahy Jésus, mais un homme, nommé Judas. Qui sont ceux-là, je vous prie, qui ont tant inventé et controuvé de cérémonies, hérésies et faulces doctrines sus la terre, sinon les hommes ? Et les pauvres femmes par eux ont esté séduictes. Jamais femme n'a esté trouvée faulx prophète, ouy bien par iceux trompée. Combien que je ne veulx par cecy excuser la trop plus grande que malice d'aucunes femmes, oultrepassans les termes de mesure. Mais aussi, d'en vouloir tousjours faire une reigle générale, sans nulle exception, il n'y a point de raison, comme l'on faict journellement, et principalement Fauste<sup>4</sup>, ce moqueur, en ses Bucoliques, lesquelles voyant, certes ne me puis taire, veu qu'elles sont plus recommandées et usitées des hommes que l'Évangile de Jésus, lequel nous est deffendu, et iceluy fableur est aux escholes pour bon tenu. Si Dieu doncques a faict grâces à aucunes bonnes femmes, leur révélant par ses saintes escriptures quelque chose sainte et bonne, ne l'oseront-elles écrire, dire et déclarer les unes aux aultres [par crainte des] calumniateurs de vérité ? A ! ce seroit trop hardiement fait les vouloir les empêcher, et à nous, faict trop follement de cacher le talent que Dieu nous a donné, qui nous doint grâce de persévérer jusques à la fin. Amen !

## AU LECTEUR CHRESTIEN

Salut en Jesus Christ nostre Seigneur.

M. D.

Comme ceux qui ont pris la garde d'une forte place, remparent principalement le lieu qu'ils cognoissent le plus foible, à fin d'empescher l'entrée à l'ennemi : ainsi : veu qu'il y a en nous plusieurs bresches, par lesquelles Satan pourroit entrer, c'est à nous de radouber, & fortifier le lien que nous cognoistrions en nous le plus mal aisé à garder, afin qu'il n'y mette le pied. Car s'il eniambe sur nous tant peu que ce soit, il saura bien selon qu'il est vieil routier & exercité en ceste guerre, & avec ce ouvrier cauteleux, il saura bien, di-ie, gagner toute la place. Comme donc nous voyons que bien souvent par faute de reparer les bresches, ou de fermer les portes, l'ennemi entre dedans une ville, & la sacmente : ainsi, si nous donnons lieu, & entrée à Satan, il ne cessera iamais qu'il ne nous ait du tout destruits & ruinez. Or comme il faut prendre garde ou la place sera plus foible pour y mettre plus grande force pour la defendre : aussi quand nous voyons que quelques vices regnent parmi nous, & que nous sommes foibles en cest endroit, c'est là qu'il nous faut appliquer la force, afin que Satan ne face un merveilleux degast & qu'il tire tout en ruine. C'est le moyen qu'ont tenu les Prophetes en redarquant et combatant contre les vices, que ou le mal et le vice a esté plus grand, ils ont appliqué le remede, afin que le mal ne gagnast plus avant & se rengregeant il emportast son homme à la fin, & le fit mourir. Voilà comme les Pasteurs & Ministres de la parole de Dieu en doyvent faire, c'est que ou ils verront que quelques vices auront la vogue entre le peuple, duquel ils ont la charge, ils s'efforcent de leur couper chemin par advertissements, à fin qu'ils ne s'estendent plus loing, comme un Chirurgien appliquera l'emplastre, ou le fer chaud, ou il cognoistra que le feu est plus allumé. Or entre les vices qui regnent aujour d'uy, le fard, & la superfluité des habillemens emportent quasi le prix. Quand au fard, Saint Cyprien monstre assez par un livre qu'il a faict de l'habit des vierges, que ceste corruption avoit lieu de son temps, il ne se peut tenir de dire que tout le fard, par lequel les traicts du visage sont corrompus, ne soit ouvrage du diable. Que si nous voulons repeter la chose de plus haut, les anciens Poètes se moquent de

tout ce fard, de toutes les herbes, huyles, & autres fatras desquels les femmes enlaidissent leur visage, cuidans s'embellir, ou pour garder leur teint frais (comme de long temps les masques leur ont servy pour cela) & principalement brocardent les laides : d'autant qu'il vaudroit mieux qu'elles fussent simplement laides, que doublement en fardant leur visage. Car apres que le fard est esvanouy, elles ressemblent plus à une mort, ou idole peinte en un temple, sur laquelle la poudre aura long temps reposé qu'à une vive creature. Pour le faire court, tout ce fard n'est autre chose qu'une corruption de nature, ou plustot un combat entrepris contre Dieu, lequel ne veut point que ses œuvres soyent ainsi corrompues ou contre-rolées. Je n'ay que faire de dire que ce soit effacer l'image de DIEU, qui est en nous, comme ce Saint docteur & apresluy Saint Augustin, veu que l'image de Dieu emporte quelque chose qui surpasse les traicts du corps. Voilà pour un item. Quant à la superfluité des habillemens tout ce qui est contraire à l'usage que Dieu à ordonné est mauvais. Car veu que la continence, & chasteté est requise en nous, nous devons savoir qu'elle ne consiste pas seulement en ce que nous n'aurions point lasché la bride aux affections de nostre chair, mais aussi en la sobriété & modestie des habillemens. Et ne faut point que ceux ou celles qui seroyent riches & auroyent moyen d'avoir une infinité d'habillemens à rechanger, estiment avoir quelque plus grand licence en cest endroit que les autres, attendu que ce seroit abuser & non pas user des richesses que Dieu leur a departies par sa liberalité. Toutes choses sont loïsibles, dit l'Apostre, mais toutes choses ne profitent point. Dieu veut bien que nous usions des choses desquelles il nous a donné la possession & usufruit : mais il en faut user es choses bonnes & profitables, & en celles qu'il a commandées. Dieu a donné la voix à l'homme, & toutes fois nous ne dirons pas qu'il doivent chanter des chansons salles & dissolues. Dieu a voulu que le fer nous servit à labourer la terre, & et non pas pour en forger des espées, & autres bastons de guerre pour nous entre-tuer. Dieu nous a donné le lencens, & le myrrhe, & le feu, & neantmoins nous n'en devons pas sacrifier aux idoles. Dieu nous a donné des ouailles à foison, & toute-fois ce seroit un abus trop lourd de les offrir en sacrifice aux idoles muettes. Ainsi est-il des habillemens, desquels si nous usons ou plustot abusons en superfluité & trop grande abondance, nous renversons l'ordonnance de nostre Dieu. Et de faict on trouvera que ceux qui sont les plus soigneux de bien parer leur corps, se soucient bien peu que leurs esprits

soyent ornez de vrays & solides vertus. Quand à nous, nous ne devons pas chercher l'ornement des vestemens, mais des mœurs. Quant est des femmes lesquelles sont en cest endroit plus curieuses que les hommes, qu'elles sachent que la trop grande braveté à toujours esté notée d'impudicité : comme au contraire la simplicité en habits a esté une marque de chasteté & continence. Mais afin que nous ne soyons trop longs en une chose si manifeste, nous aurions seulement à requérir que les loix & edits des Empereurs anciens fussent gardées, & que le fait de la mere des graches fut bien cogneu de toutes femmes Chrestiennes. Car cela leur deuroit faire honte d'entendre qu'une femme payenne ait mieux aimé employer son bien en l'instruction de ses enfans, qu'en habillemens dissolus & trop exquis, comme une femme de la champagne d'Italie, qui avoit combat avec elle pour les beaux ornemens. Il est vray que plusieurs femmes pourront prendre cest avertissement en mauvaise part : mais j'espere qu'apres avoir entendu l'exortation de l'Apostre qui est ici traitée au long : elles en feront leur profit. Car comme dit le sage, si la reprehension est faite au prudent il apprendra science. Et ailleurs, l'oreille escoutant la correction de vie, logera entre les sages. Quand aux folles, nous n'avons que faire de leur vouloir complaire. Car encore que tu piles le fol au mortier au milieu de grains de froment pilez avec un pilon, sa folie ne se partira point de luy. Si quelcun desire d'en savoir d'avantage, qu'il lise le traité de S. Ciprien que nous avons allegué, escoutons l'Apostre parlant à Thimothée, & celui qui a exposé ce passage en presche public, lequel pour la pureté qu'il a en doctrine merite bien d'estre oui entre tous les ministres & fideles pasteurs, qui sont aujourdhui en l'Europe. Si donc nous sommes assaillis de quelque mauvaise & desbordée affection en ce que nous avons dit, remparons la bresche de bonne heure, & gardons que le diable ne nous surprenne, & entre en nous pour nous faire trebucher en ruine. Le Seigneur nous en face à tous la grace. Ainsi soit-il

## Notes

- 1 Le mot Duc est pris ici en son double sens de prince souverain et d'oiseau de proie.
- 2 Allusion à la perte du Piémont et de la Savoie, successivement conquis par les Français à l'hiver 1536.
- 3 Jeu de mots entre "elles" et "ailes".
- 4 Il s'agit ici sans doute de Publius Faustus Andrelinus, poète latin du XV<sup>e</sup> siècle et professeur à l'Université de Paris, lequel possédait de son temps une certaine célébrité. Il avait composé, outre diverses publications en vers et en prose, des éloges publiés sous le titre de *Bucolica Fausti* et souvent réimprimés.

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS ( <i>M. Faessler</i> ).....	p. 1
<b>VIE ET LÉGENDES DE MARIE DENTIÈRE (<i>J. Graesslé</i>)</b>	
I. UN PARCOURS DÉTONANT	
1. Du couvent à l'exil.....	p. 4
2. Mariages, maternités, deuils.....	p. 5
3. Le temps de l'écriture.....	p. 7
4. L'action pédagogique.....	p. 8
5. Marie prédicatrice ?.....	p. 9
6. Ultime réflexion théologique.....	p. 10
II. L'OUVRAGE HISTORIQUE : <i>La Guerre et Deslivrance</i> .....	p. 10
III. L'ŒUVRE THÉOLOGIQUE	
1. <i>L'Épître très utile</i> .....	p. 12
2. La préface au sermon de Calvin.....	p. 15
IV. CONCLUSION : RÔLE ET IMPORTANCE DE MARIE DENTIÈRE.....	p. 16
NOTES.....	p. 18
SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	p. 23
<b>EXTRAITS DE L'ŒUVRE DE MARIE DENTIÈRE</b>	
La Guerre et Deslivrance de la ville de Genesve.....	p. 25
«Défense pour les femmes» (Epître très utile).....	p. 27
Au lecteur chrétien.....	p. 29